INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TOULINDAC

Part C : FR0013332764
MCA FINANCE
« FIA soumis au droit français »

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale qui a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indicateur de référence constitué de 35% CAC ALL TRADABLE + 55% Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR + 10% €STER capitalisé, sur la durée de placement recommandée d'au moins 3 ans. L'indicateur est retenu sur les cours de clôture, exprimé en euro, dividendes et coupons réinvestis pour le CAC ALL TRADABLE et le Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STER.

Le fonds est géré activement. Le gérant pourra ou non investir dans les titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière. Le FIA est investi en actions, obligations, produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant, sans privilégier aucun secteur. Cette exposition pourra se faire par des investissements aussi bien en titres en direct que par le biais d'OPCVM ou de FIA. La gestion cherchera à tirer parti au mieux des mouvements sur les titres à partir :
• Du contexte macroéconomique, sur les niveaux de valorisation des différents marchés et sur l'évolution de la liquidité selon les classes d'actifs.
• Des anticipations de performance pour chacune des grandes classes d'actifs, actions et obligations ; à partir de ces anticipations est établie une répartition entre sous-jacents actions, obligataires et alternatifs dans les bornes définies plus bas.
Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ de 0% à 50% sur les marchés d'actions, en direct ou via des OPC, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
- de 0% à 20% aux marchés d'actions de pays émergents.
- de 0% à 25 % aux marchés des actions de petite capitalisation (<150M€).

■ de 50% à 100% en instruments de taux (y compris monétaires) d'émetteurs souverains, ou du secteur public, en direct ou via des OPC, ou privés de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notations ou non notés dont :
- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à BBB- et supérieure ou égale à BB- selon l'analyse de la société de gestion,
- de 0% à 15% en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à BB- selon l'analyse de la société de gestion.

■ de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles de toutes notations ou non notées selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notations, d'émetteurs de toutes zones géographiques hors pays émergents, de tous secteurs économiques, et dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes tailles de capitalisation.
Le cumul de l'exposition actions résultant des actions et de l'exposition actions issue des titres intégrants des dérivés et IFT ne pourra dépasser 65% de l'actif net

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 5.

■ de 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro.

Le FIA est investi :
- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier.
Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme fermes ou optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers dans un but tant de couverture que d'exposition sur les risques d'action, de taux, et de couverture du risque de change.
- titres intégrant des dérivés tels que les obligations convertibles, des warrants, des bons de souscription, des EMTN intégrant des dérivés simples ou complexes, des certificats.
Ces instruments n'entraînent pas de surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale
Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.
« *Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai* ».

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le dépositaire chaque mardi à 9h00 (J) et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).
La valeur liquidative est hebdomadaire le mardi, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé dans cette catégorie en raison de son exposition en actions dont les fluctuations boursières sur les marchés peuvent être de forte amplitude et aux instruments de taux soumis aux mouvements de taux, qui induisent des variations importantes de la valeur liquidative.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans avoir un impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

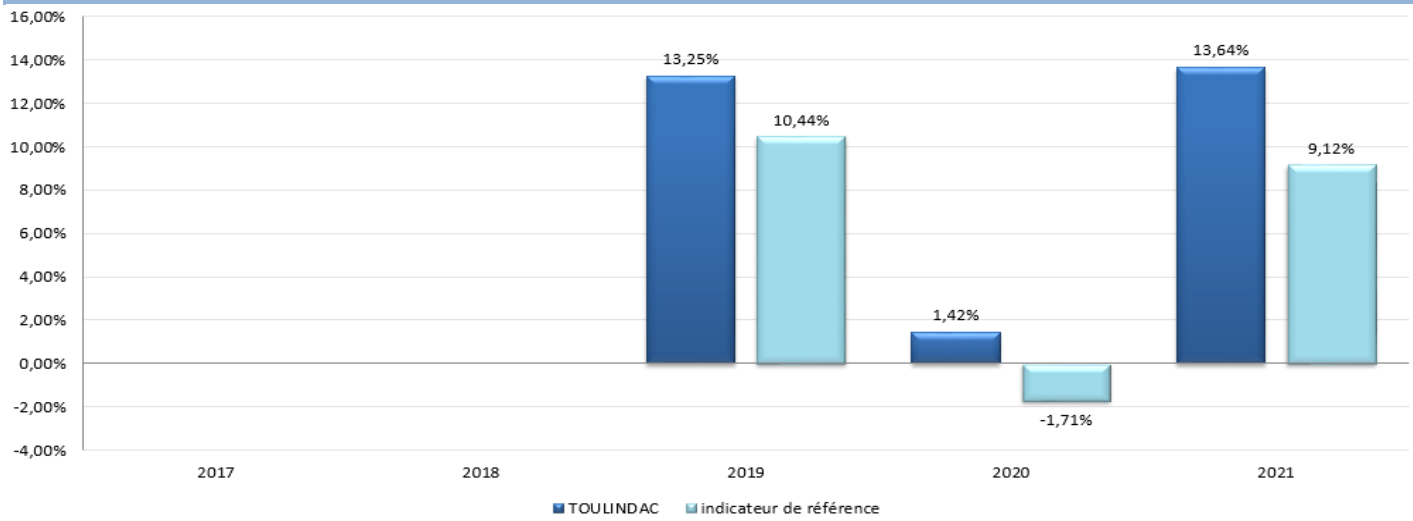
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	5%
FRAIS DE SORTIE	2%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,86% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. **Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.** Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet **www.mcafinance.fr**
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



AVERTISSEMENT
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance du FIA est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie Celle de l'indicateur de référence tient compte des dividendes pour le CAC ALL TRADABLE, coupons réinvestis pour le Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR et des intérêts pour l'€STER capitalisé.
DATE DE CREATION DU FIA : 19/06/2018
DEVISE DE LIBELLE : EURO
CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : L'€STER a remplacé l'EONIA dans la composition de l'indicateur de référence en date du 1er juillet 2021. L'indicateur Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR a remplacé le FTSE MTS EMU GOV BOND 3-5 ans dans la composition de l'indicateur de référence en date du 1er janvier 2022.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :
M.C.A. FINANCE - 48C boulevard du Maréchal Foch – 49100 ANGERS
Email : contact@mcafinance.fr
ADRESSE WEB : www.mcafinance.fr
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.
REGIME FISCAL :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.
Le FIA n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.
Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.
Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, est disponible sur le site internet : www.mcafinance.fr. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.
La responsabilité de MCA FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.
Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
MCA FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/06/2022.